



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2023-008

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2023

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Coordination

43-2023-01-17-00003 - Arrêté N°DDSP/2023/001 portant subdélégation de signature (2 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-01-17-00003

Arrêté N°DDSP/2023/001 portant subdélégation
de signature



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction centrale de la sécurité publique

« Direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Loire

« Intitulé du service »

Le Puy en Velay, le 17/01/202

Suivi par : TIERSOT Mélanie

ARRETE N°DDSP/2023/001

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Loire

- VU** la loi n°826213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n°93-1031 du 31 août 1993 portant création des directions départementales de la sécurité publique ;
- VU** le décret n°2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M Eric ETIENNE en qualité de Préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 janvier 2023 nommant Monsieur Frédéric GONON en qualité de Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Loire à compter du 9 janvier 2023 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 nommant Madame Elisabeth ROMANG-BARGE en qualité d'Adjointe au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Loire à compter du 1er février 2022 ;

1 Rue de la Passerelle 43000 Le Puy en Velay
Téléphone : 04 71 04 04 22
mail : ddsp43@interieur.gouv.fr

1/2

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric GONON, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Loire, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 de l'arrêté n°2023-02 du 13 janvier 2023 sera exercée par son adjointe, Madame Elisabeth ROMANG-BARGE.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et aux fonctionnaires intéressés, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Directeur Départemental
de la Sécurité Publique de la Haute-Loire
Frédéric GONON

